

Attribution de subventions du secteur Animation - Prévention - Troisième répartition

M. LE MAIRE, Rapporteur :

1) Secteur Animation

L'Association Pour l'Aide à la Réussite et à l'Insertion (PARI) met en oeuvre depuis plusieurs années sur le quartier de Planoise les activités d'accompagnement scolaire.

Son action, inscrite au Contrat de Ville, fait l'objet d'un soutien conjoint de l'Etat, du Fonds d'Action Sociale, de la Caisse d'Allocations Familiales et du Département dans le cadre des dispositifs contrats locaux d'accompagnement scolaire.

Pour 1999, elle a présenté un dossier sollicitant la Ville à hauteur de 30 000 F.

Sur proposition de la Commission Politique de la Ville, le Conseil Municipal est invité à lui attribuer la subvention de 30 000 F demandée.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 92.824.6574.47001.

2) Secteur Prévention

a) Centre de Documentation et d'Action Contre les Manipulations Mentales -CCMM Roger IKOR-

Ce Centre mène avec son antenne locale de Besançon une action de prévention et de lutte contre les mouvements sectaires, notamment par des interventions en milieu scolaire (900 élèves rencontrés en 1998) et en direction des adultes.

Par ailleurs, cette association participe au soutien des familles concernées par les problèmes posés par l'activité des sectes.

A l'instar des années précédentes, il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission de la Politique de la Ville, d'attribuer une subvention de 6 000 F à l'association.

La dépense, soit 6 000 F, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice courant, chapitre 92.522.6574.47040.

b) Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA)

Cet établissement scolaire qui accueille des jeunes en difficulté d'insertion sociale (120 élèves) souhaite organiser une journée ayant pour thème la violence.

Ce projet fait l'objet d'un partenariat entre l'établissement scolaire, l'unité de Police de Proximité, la Compagnie des Transports de Besançon et la Ville par sa délégation «Politique de la Ville».

Outre les interventions en direction des élèves, il est envisagé un travail de réflexion reposant sur la présentation d'une pièce de théâtre mise en scène par la Compagnie des Comédiens Associés.

Afin de mener à bien cette action, et après avis favorable de la Commission de la Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 6 000 F à l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté «Alain-Fournier».

La dépense, soit 6 000 F, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice courant - chapitre 92.522.6574.47040.

«M. DUMONT : Le bilan s'annonce positif pour l'opération vacances avec un calme sur la ville et dans nos quartiers, des opérations innovantes autour de la piscine de Chalezeule, en partenariat avec la Police, le service des Sports, le service de la Politique de la Ville et la Mutualité du Doubs et puis en matière de soutien scolaire, par la MPT de Montrapon, un soutien à l'entrée en 6^{ème} qui a d'ailleurs fait l'objet d'une médiatisation. Il y a aussi les chantiers «A Tire d'Aile» : 300 cet été, qui ont bien fonctionné.

M. LE MAIRE : Ça fonctionne toujours A Tire d'Aile, c'est bien».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ces propositions.

Récépissé préfectoral du 27 septembre 1999.